



**Université
Jean Monnet**
Saint-Étienne

Feuille de route pour
une politique de

Science Ouverte

**Université
Jean Monnet**
Saint-Étienne

La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche.

Elle induit une démocratisation de l'accès aux savoirs, utile à l'enseignement, à la formation, à l'économie, aux politiques publiques, aux citoyens et à la société dans son ensemble. Elle constitue enfin un levier pour l'intégrité scientifique et favorise la confiance des citoyens dans la science.

(2^e Plan national pour la science ouverte, 6 juillet 2021)

Préambule

La Science Ouverte relève d'un mouvement national et européen qui se déploie depuis plus de trente ans. Il s'agit de faire de l'accès ouvert aux productions scientifiques, publications et données, un principe fondamental pour le partage des résultats et des méthodes, engageant une profonde évolution des pratiques de la recherche. Pour le Comité pour la Science Ouverte, le mouvement de la Science Ouverte « vise à construire un écosystème dans lequel la science sera plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus rapide et d'accès universel ».

La feuille de route pour une politique de Science Ouverte de l'Université Jean Monnet (UJM) s'inscrit dans le sillage des politiques engagées au niveau national (Loi pour une République numérique en 2016, Plans nationaux pour la Science Ouverte) et européen (PlanS, The EU's open science policy). Depuis 2020, les organismes de financement européens et l'Agence Nationale pour la Recherche demandent la diffusion en accès ouvert immédiat des publications issues d'un appel à projet qu'ils financent et la rédaction d'un Plan de Gestion des Données. En mars 2023, les agences françaises de financement de la recherche ont élaboré une feuille de route commune en faveur de la science ouverte. Ouvrir la science – rendre accessibles les résultats et les données – s'inscrit en outre dans une démarche de consolidation de l'intégrité scientifique et de lutte contre la propagation des fausses informations. L'objectif est de permettre aux citoyens d'avoir accès aux débats des communautés scientifiques et de prendre connaissance plus facilement des résultats de la recherche.

Consciente des enjeux que représentent les nouvelles exigences méthodologiques et éthiques de la recherche, l'Université Jean Monnet s'est engagée dans sa stratégie 2021-2025 à soutenir et promouvoir une politique de Science Ouverte. Tout au long de l'année 2022, un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant des enseignants-chercheurs, personnels du Service Commun de Documentation et ingénieurs de recherche a participé à l'élaboration de cette feuille de route qui a fait l'objet de débats en Commission Recherche et avec les directions de laboratoire. En octobre 2022, l'UJM a nommé un Référent Science Ouverte : Filippo A. E. Nuccio Mortarino Majno di Capriglio, enseignant-chercheur en Mathématiques. Son rôle est de coordonner la politique de Science Ouverte et d'aider les acteurs de la recherche de l'UJM à se familiariser avec les enjeux et les opportunités offertes par la Science Ouverte. Il propose aux chercheurs, enseignant-chercheurs, doctorants, documentalistes et étudiants des outils adéquats pour répondre aux questions pratiques, légales, économiques et politiques qu'ils peuvent se poser à propos de ces problématiques. Il représente l'UJM à l'Assemblée des partenaires de HAL et au réseau des Référents Science Ouverte de France Universités. Il est accompagné par un correspondant au niveau du SCD, François Couronné, nommé en septembre 2022.

Dans une université pluridisciplinaire comme l'UJM, la mise en œuvre d'une politique de Science Ouverte exige une attention à la diversité des pratiques de publication et de recherche, sans pour autant renoncer à des principes méthodologiques communs. Ainsi, l'UJM a souhaité réaffirmer son attachement à la bibliodiversité tel qu'il a été proposé dans [l'appel de Jussieu](#), invitant tout à la fois à soutenir la diversité des acteurs de la publication scientifique et le développement de modèles éditoriaux innovants et repris dans le rapport [Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique](#) présenté au Sénat et à l'Assemblée nationale en mars 2022.

La feuille de route pour une politique de Science Ouverte se décline en 3 volets et 3 axes et propose 17 actions qui se veulent concrètes et réalistes. Elle vise à augmenter la diffusion et la visibilité de la recherche produite à l'UJM, à déployer un accompagnement pragmatique des chercheurs en leur proposant des interlocuteurs identifiés via un guichet unique et des formations adaptées à leurs besoins et aux projets de recherche qu'ils portent. Elle accorde une attention particulière à la diffusion des pratiques et des méthodes, notamment auprès des jeunes chercheurs. Portée par la Vice-Présidence Recherche et le Référent Science Ouverte, la politique menée se veut résolument transversale : elle implique le Service Commun de la Documentation qui fut pionnier, dès 2006, pour la mise en œuvre du [Portail HAL UJM](#) ; le Vice-Président délégué à la stratégie numérique et la Direction du Numérique qui portent un ambitieux Plan Data pour le stockage, le partage et la sécurisation des données. Elle engage également les Presses Universitaires de Saint-Étienne (PUSE) pour la diffusion éditoriale des travaux de recherche, que ce soit sous la forme d'ouvrages ou de revues ; les PUSE ont engagé une ouverture des publications, en partenariat avec Open Edition. Elle implique enfin la Direction de la Communication pour la diffusion en interne et à l'externe des actions menées, la mise en œuvre d'une page web dédiée et l'accompagnement des événements.

Le déploiement de cette politique s'inscrit également dans le cadre des actions collectives qui pourront être menées sur le site Lyon-Saint-Étienne, notamment dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales autour de la [MSH Lyon-Saint-Étienne](#), et au niveau national. Une veille sera ainsi réalisée sur les appels à projets et les initiatives émanant notamment du Comité pour la Science Ouverte.

Conformément aux engagements pris pour le mandat 2021-2025, la feuille de route pour une politique de Science Ouverte de l'UJM s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration et d'évolution des pratiques qui se manifeste par la mise en place d'une Référente à l'Intégrité Scientifique (2021), la candidature au [label HRS4R](#) (2023), lequel prend en compte les pratiques de Science Ouverte, une réflexion sur l'évaluation de la recherche avec la signature de la [charte DORA](#) (2023) et la perspective d'une adhésion à la [coalition CoARA](#), structurée autour d'un manifeste en dix points proposant une réforme des pratiques d'évaluation de la recherche et des chercheurs.

Dans cette optique, les actions proposées dans le cadre de cette feuille de route feront l'objet d'un suivi régulier par le groupe de travail et de bilans annuels devant la Commission Recherche. La feuille de route pourra ainsi être amendée et actualisée en fonction de ces bilans et de l'évolution des besoins.

Christelle Bahier-Porte
Vice-Présidente Recherche

Volet

Engagements politiques

1. Incitation aux dépôts dans des archives ouvertes et dans des entrepôts de données

Le second Plan National pour la Science Ouverte (2021–2024) suggère que « l'ouverture des publications scientifiques doit désormais devenir une pratique incontournable ». Cette ouverture peut se faire via le dépôt dans une archive ouverte publique ou par la publication nativement en accès ouvert. Depuis 2020, les publications issues de projets financés par l'ANR et Horizon Europe doivent être en accès ouvert. Le dépôt dans une archive ouverte relève, par ailleurs, de l'indépendance de l'accès aux productions scientifiques par rapport aux éditeurs commerciaux, propre à la démarche de Science Ouverte. Dans ce contexte, mais aussi portée par la volonté d'accroître la visibilité de sa production scientifique grâce à un meilleur référencement, l'UJM demande le dépôt des publications dans les archives ouvertes et s'engage dans le développement et le suivi du [Portail HAL UJM](#), actif depuis 2006. Pour ce faire, il est demandé aux chercheurs de déposer dans une archive ouverte le texte intégral des articles de manière systématique, **au plus tard à l'échéance de la période d'embargo prévue par la loi**, et de référencer les métadonnées des autres publications (monographies, manuels, actes de congrès, etc.) sous forme de notices dans le portail HAL UJM. L'interopérabilité des archives ouvertes disciplinaires avec la plateforme HAL permettra d'alimenter le portail HAL UJM pour répondre à l'objectif de référencement et de visibilité des publications scientifiques de l'Université.

Depuis juillet 2022, les conditions de création et d'utilisation des portails institutionnels HAL ont évolué. L'UJM considère que la plateforme HAL est un outil majeur dans le développement de la Science Ouverte et pour la valorisation de la recherche menée en son sein. **Elle s'est ainsi engagée dans le soutien au financement de la plateforme et sera représentée à l'Assemblée des partenaires de HAL** (voir 10). Elle a aussi opté pour la modération en interne des dépôts effectués par ses chercheurs sur le Portail HAL UJM, afin de raccourcir les temps de mise en ligne. Dans cette optique, l'administration du portail a également été revue pour un suivi plus optimal et un accompagnement accru des chercheurs : une administratrice du portail HAL UJM a été nommée en 2023 au sein du SCD et deux modérateurs sont chargés du suivi des dépôts et de leur bon référencement. De manière parallèle, les chercheurs seront invités à archiver leurs données dans des entrepôts fiables, qu'ils soient nationaux ([Huma-Num](#), [Recherche Data Gouv](#)) ou locaux au niveau du site Lyon - Saint-Étienne et dans le cadre du plan Data UJM (voir 16).

2. Publication et données en accès ouvert pour les AAP

Dans une démarche d'incitation convergente avec celle de l'ANR et d'Horizon Europe, l'UJM demandera aux chercheurs et enseignants-chercheurs récipiendaires de financements issus de l'université (tels les Appels à projet de l'UJM ou de la Fondation Université Jean Monnet) de **déposer les productions de préférences issues des recherches menées grâce à ces fonds dans une archive ouverte** (HAL) et d'y apposer une licence CC-BY. Pour les ouvrages, il est demandé que les métadonnées soient référencées sous forme de notices sur la plateforme HAL. Cette demande a été initiée dès 2022 pour l'AAP Élan Recherche UJM et sera généralisée pour les appels à partir de 2023.

3. Engagement en faveur de la biodiversité

Dès 2017, [l'Appel de Jussieu](#), signé par l'UJM en janvier 2018, invitait à soutenir la diversité des acteurs de la publication scientifique et le développement de modèles éditoriaux innovants. Il encourageait également le développement de services additionnels comme la fouille de texte. Le rapport [Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique](#), rendu au Sénat le 9 mars 2022 et à l'Assemblée Nationale le 10 mars 2022 au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, soulève la question des différentes sensibilités vis-à-vis de l'accès ouvert « diamant » au sein des communautés académiques. En tant qu'établissement pluridisciplinaire, de telles interrogations interagissent naturellement avec toute politique de Science Ouverte qui peut être menée à l'UJM. Force est de constater qu'à l'heure actuelle la presque totalité des publications scientifiques se décline sous une des trois formes principales suivantes : articles dans des revues spécialisées, ouvrages à parution unique ou récolte de données de recherche. **L'UJM préconise l'accès ouvert « diamant » comme voie préférentielle de publication des articles, en incitant les chercheurs à s'y engager autant que possible.** D'autre part, en considérant que les ouvrages tels que les actes de colloque et les monographies peuvent être publiés par des éditeurs commerciaux, l'Université incite les chercheurs à choisir des éditeurs dont les pratiques commerciales demeurent compatibles avec une politique d'ouverture et de large diffusion de la recherche financée par l'argent public. En ce qui concerne l'ouverture des données de la recherche, l'approche ne peut pas être homogène pour toutes les disciplines ; la ligne guide de l'UJM sera celle de données qui soient « aussi ouvertes que possibles, aussi fermées que nécessaire » selon la préconisation du Comité pour la Science Ouverte.

Les pratiques de publication en SHS sont notoirement différentes de celles en STM : la centralité du livre, la coexistence de nombreuses maisons d'édition spécialisées, des recherches menées sur des données protégées par droits d'auteur (telles que les œuvres d'artistes vivants), des pratiques de référencement bibliographique différentes pour chaque discipline, etc. contribuent à rendre la publication directe dans HAL de certaines productions scientifiques en SHS peu adaptée aux besoins des communautés et guère réaliste. **La publication a minima des métadonnées** (auteurs et leur affiliation, année de parution, éditeur, ISSN, etc.) doit néanmoins être développée (voir 1.) et l'UJM mettra en place les

formations qui s'avéreraient nécessaires dans les disciplines concernées pour accroître la sensibilité en ce sens.

4. Politique éditoriale des Presses Universitaires de Saint-Étienne (PUSE)

Par leur histoire, les PUSE ont les compétences scientifiques et techniques pour prendre en charge l'édition de travaux scientifiques en accès ouvert, notamment dans le domaine des SHS. Le personnel des PUSE est formé aux logiciels Lodel et Métopes. Les PUSE portent une revue en ligne en accès ouvert diamant natif sur [OpenEditionJournal](#) et en 2022-2023 la [collection](#) « Le XIX^e siècle en représentation(s) » a été mise en ligne sur OpenEditionBooks en accès freemium. Au cours des années 2023-2025, les PUSE vont intensifier **leur évolution vers l'accès ouvert** en achevant la mise en conformité des procédures et du modèle économique va se poursuivre. La mise en ligne des données et métadonnées nécessaires aux bonnes pratiques de la Science Ouverte va se poursuivre et quatre collections actives supplémentaires vont être numérisées et mises en ligne. Une réponse à l'AAP du FNSO (février 2023) a été proposée en ce sens. La numérisation de certaines collections anciennes est en outre à l'étude avec le [GIS Persée](#). Les PUSE se sont inscrites dans le *Réseau national des éditeurs publics engagés dans la science ouverte*.

Parallèlement à cet engagement pour l'accès ouvert, et en cohérence avec l'engagement de l'UJM en faveur de la biodiversité, les PUSE éditent des ouvrages et monographies avec le soutien financier de l'Université. Le modèle économique étant principalement centré autour de la publication d'ouvrages, avec un nombre limité de revues, l'accès ouvert diamant ne peut pas constituer l'unique trajectoire pour les PUSE. **Dans une démarche d'ouverture et de transparence, le bilan financier sera rendu public à chaque clôture d'exercice sur [le site web des PUSE](#).**

5. Politique documentaire du SCD

Le SCD de l'UJM, membre du consortium [Couperin](#), est engagé depuis plusieurs années dans une politique documentaire visant l'accès ouvert, par les abonnements souscrits (OpenEdition depuis 2019, EDP Sciences en 2023, par exemple) et les adhésions (DOAJ depuis 2019, SPARC depuis 2021). Les revues et les bases de données en accès ouvert dans le [catalogue Brise-es](#), sont systématiquement signalées. Un lien vers la plateforme [Dissem.in](#), qui permet aux chercheurs de vérifier l'accessibilité de leurs publications, a été intégré à la page web du catalogue des revues numériques. Dans ce sillage, il est décidé de mettre en place une concertation entre le SCD et le Référent Science Ouverte pour les choix des adhésions aux *consortia*, pour la sélection des abonnements aux revues vertueuses et des désabonnements des moins vertueuses, pour la participation aux accords transformants et pour **le soutien aux éditeurs qui développent la Science Ouverte**. Un bilan de la politique documentaire en la matière sera présenté à la Commission Recherche et pourra faire l'objet d'une communication partagée

entre le SCD et le Référent Science Ouverte pour une meilleure information tant sur les abonnements souscrits que sur les modèles économiques en jeu.

6. Positionnement sur les APC (*Article Processing Charges*)

Le modèle auteur-payeur repose, dans certains domaines, sur le paiement par l'institution de rattachement de l'auteur de frais de publication destinés à financer la diffusion immédiate de l'article en accès ouvert sur le site de la revue. La question des APC (*Article Processing Charges*) est complexe et l'UJM ne s'oppose pas à priori à leur utilisation. En particulier, même si un fonds dédié au paiement d'APC au niveau de l'établissement ne sera pas créé, les laboratoires seront libres de consacrer une partie de leurs fonds de fonctionnement pour s'acquitter des frais de publication. Dans les disciplines où le modèle diamant commence à devenir la référence, l'UJM incitera à privilégier les revues qu'y adhèrent et il y aura une sensibilisation des chercheurs travaillant dans ces domaines en cette direction. En revanche, **l'Université s'oppose au paiement des APC pour les revues publiées avec le modèle « hybride » sur les dotations des laboratoires comme sur les financements reçus de l'ANR ou de l'Europe**. Une attention particulière sera portée sur ce point lors du suivi des dépenses d'APC de l'établissement. Ces revues sont diffusées selon le modèle classique par abonnement mais avec l'option, pour les auteurs qui le souhaitent, de payer certains frais afin de rendre leur article en accès ouvert. La position de l'UJM suit ainsi celle du CNRS, détaillée dans sa [Feuille de route \(2021\)](#), considérant que le dépôt dans HAL permet d'atteindre le même résultat de large diffusion des productions scientifiques sans dépenses supplémentaires d'argent public.

Consciente du poids de plus en plus important des APC dans les budgets des laboratoires et de l'Université, l'UJM mettra en place une procédure de suivi des dépenses d'APC en s'appuyant sur la Direction des Services Financiers.

7. Science Ouverte et évaluation de la recherche

L'UJM ne s'appuie pas sur des critères bibliométriques (tels que les *impact factors*) dans l'évaluation des productions scientifiques et des carrières des enseignants-chercheurs. Cette pratique est en accord avec les recommandations de la [charte DORA](#) en matière d'évaluation de la recherche signée par l'UJM (mai 2023). L'Université sera en outre particulièrement attentive à la prise en compte dans l'évaluation de l'ensemble des productions de la recherche (codes, algorithmes, logiciels...) qui privilégient l'accès ouvert dans l'évaluation. L'UJM, membre de l'Université européenne [Transform4Europe](#), s'engage également à une analyse de ses pratiques d'évaluation de la recherche et des carrières dans la perspective d'une adhésion à la coalition européenne [CoARA](#). Considérant que cette question ne concerne pas la seule Science Ouverte, cette réflexion sera menée au sein du Conseil Académique de l'Université.

Volet

Formation et Information

L'engagement en faveur de la Science Ouverte implique un accompagnement des acteurs de la recherche. Le second Plan National pour la Science Ouverte incite ainsi à « développer et valoriser les compétences de la Science Ouverte tout au long du parcours des étudiants et des personnels de la recherche ». L'UJM proposera donc des actions de sensibilisation, de communication et de formation selon des formats divers : conférences plénières adressées au plus grand nombre, ateliers de formation portés par le SCD, interventions dans les laboratoires à la demande, accompagnement personnalisé. Même si la démarche Science Ouverte est de mieux en mieux connue, l'appropriation de ses enjeux, de la législation en matière d'édition scientifique ouverte, la connaissance des différents outils notamment en matière de gestion des données, sont des ressorts essentiels pour son développement au sein de la communauté scientifique.

8. Journée de lancement de la feuille de route

Une journée inaugurale d'échanges et de présentation des enjeux de la Science Ouverte a été organisée en mars 2023 afin de lancer officiellement la feuille de route de l'UJM et de présenter à l'ensemble de la communauté universitaire les grandes questions liées à la Science Ouverte : édition ouverte, données, résultats négatifs... Les interventions des professionnels de la documentation et des chercheurs ont été filmées et sont accessibles via un onglet spécifique de la page Science Ouverte du site internet de l'UJM.

Cette journée a permis de présenter la feuille de route, de détailler les actions proposées et d'établir un premier contact entre tous les acteurs concernés par les questions de Science Ouverte.

9. Formation et sensibilisation pour les doctorants

Un programme à la carte sera proposé dans le cadre de la **formation doctorale** en complémentarité avec les modules dispensés par le Collège doctoral de la Comue Université de Lyon qui propose un catalogue de formations commun aux doctorants du site Lyon - Saint-Étienne. Parmi les points clés qui pourront être abordés :

- Les grands enjeux et valeurs liés à la science ouverte

- Création et utilisation d'identifiants idHAL et Orcid (voir 12.)
- Les risques liés aux revues prédatrices
- Les enjeux des APC
- Le rôle et l'utilisation des Plans de Gestion des Données (voir 11.)
- Les différentes licences existantes et leur usage

10. HAL et les entrepôts de données

Inciter les enseignants-chercheurs à publier les résultats de leurs recherches sur la plateforme HAL impose à l'Université de **s'engager dans la sensibilisation et la formation des enseignants-chercheurs qui en exprimeront le besoin**. Ces formations pourront prendre différentes formes :

a. formations au dépôt dans HAL, en particulier en ce qui concerne les métadonnées et le renseignement de l'affiliation des enseignants-chercheurs aux laboratoires UJM ;

b. une rencontre lors de la journée d'accueil des nouveaux chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés afin de les informer sur la politique de Science Ouverte et sur les modalités d'usage de HAL au sein de l'UJM ;

c. formation à l'existence et à l'usage des identifiants HAL des différents laboratoires ;

d. formation aux différentes licences de publication existantes (CC-BY, CC-BY-SA, CC-0, Open Database Licence, Licence Ouverte, etc.) et rôle de la CC-BY pour la stratégie de non-cession des droits ;

e. formations, pour un public ciblé, à la fouille de données dans HAL, à la fois en tant qu'instrument de recherche de données bibliographiques et en tant qu'instrument de recensement de la production scientifique d'un laboratoire ou de l'établissement ;

f. formations pour les administrateurs HAL au niveau de l'établissement et au niveau des laboratoires dont l'utilisation systématique de HAL rend pertinente la création d'une collection dédiée.

g. en parallèle des dépôts dans HAL, les enseignants-chercheurs seront incités à publier leurs jeux de données dans des entrepôts dédiés. Le choix de tels entrepôts varie selon les disciplines : certaines disposent d'entrepôts disciplinaires, d'autres ont même des entrepôts « certifiés », et parfois les entrepôts institutionnels (par exemple, celui proposé par le MESR) sont préférables. On proposera des formations et des ressources pour permettre aux enseignants-chercheurs de mieux maîtriser ces outils.

Les formations dont il a été question aux points a.-c.-d.-e.-g. seront à la fois adressées aux enseignants-chercheurs et aux doctorants (voir 9.)

11. Plans de Gestion des Données (PGD) et principes FAIR

Depuis la Loi pour une République Numérique (2016) et selon les plans nationaux pour la Science Ouverte, l'ouverture des données de la recherche doit être

le principe par défaut. Les préconisations en vue de cette ouverture portent sur la gestion, la conservation et le partage des données dans le respect des principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). Les plans de gestion de données (PGD), exigés depuis 2020 par les agences de financement (ANR, Horizon Europe), visent à structurer, pour chaque projet, les données selon ces principes FAIR. L'Université souhaite accompagner les chercheurs dans cette démarche en prenant en compte les spécificités disciplinaires.

En SHS, les chercheurs peuvent d'ores et déjà bénéficier des formations et ateliers organisés par la [MSH Lyon Saint-Étienne](#). Les ingénieurs d'appui à la recherche des laboratoires jouent également un rôle important et une initiative d'atelier de partage des compétences dans le domaine de la gestion des données en SHS est en cours (printemps 2023).

À moyen terme, **l'UJM souhaite renforcer l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets ANR et européens tant dans la phase de préparation que dans le suivi du cycle de vie des données** tout au long du projet et au-delà. On suivra les recommandations récentes de la feuille de route commune des agences françaises de financement, en s'appuyant sur l'outil [DMP Opidor](#). En parallèle, les capacités de stockage des données à l'échelle de l'établissement vont être renforcées (voir 16).

12. Promouvoir l'usage des identifiants uniques pour les chercheurs

Un identifiant chercheur ou identifiant auteur est un code alphanumérique pérenne attribué à tout auteur de produits de la recherche : articles, brevets, jeux de données scientifiques, projets financés, logiciels, etc. Cet identifiant permet de retrouver de façon univoque l'auteur dans un environnement numérique donné, tel qu'une base de données institutionnelle (comme une archive ouverte de publications ou un entrepôt de données de l'institution, ou encore le site d'une revue scientifique éditée par l'institution), ou une base de données nationale ou internationale (comme l'entrepôt de données européen Zenodo ou l'archive ouverte HAL), ou encore une base de données bibliographique (tel le Web of Science ou Scopus). L'identifiant attribue de manière univoque à un chercheur les productions dont il est l'auteur. Cela bénéficie en premier lieu à l'auteur lui-même, en évitant toute confusion générée par les noms multiples ou les changements de noms de famille, ou l'évolution de carrière au sein de différents établissements. L'Université, en collaboration avec le SCD, engagera une campagne de sensibilisation et de promotion de l'usage des identifiants chercheurs et proposera un accompagnement à ceux qui le souhaitent.

En convergence avec la promotion du [portail HAL-UJM](#) (voir 1), on soulignera tout particulièrement l'interopérabilité de certains identifiants (comme [ORCID](#)) avec l'idHAL. Lors de la journée d'accueil, dans le cadre de la présentation de la politique Science Ouverte de l'établissement (voir 10), **tous les nouveaux enseignants-chercheurs qui n'en disposeraient pas seront accompagnés dans la création d'un idHAL.**

La mention d'un identifiant chercheur sera progressivement rendue obligatoire pour les dossiers qui exigent un accès aux productions scientifiques (AAP, demandes de congés, délégations, promotions...).

Volet *Accompagnement*

Dans une volonté de mise en place d'un accompagnement pragmatique et adapté aux besoins des laboratoires et des chercheurs, l'UJM propose plusieurs dispositifs de soutien et de mise à disposition de ressources. Le Baromètre de la Science Ouverte, dont la déclinaison locale à l'UJM a été finalisée en mars 2023, est un outil d'information et un indicateur de l'évolution des publications en accès ouvert

13. Guichet d'appui pour la Science Ouverte

Principalement mené par le Référent Science Ouverte et par le correspondant Science Ouverte au SCD, **ce service permettra à tous les acteurs de la recherche de l'UJM d'avoir un interlocuteur identifié pour les questions de Science Ouverte.** Dans un contexte d'évolution rapide des réglementations et préconisations, le Référent UJM et le correspondant SCD assureront une veille constante sur les nouveautés concernant les modèles de publication, les directives du MESR, du CNRS, de l'ANR et des autres agences de financement, ainsi que sur les nouvelles revues vertueuses et celles considérées comme « prédatrices ». Les questions les plus fréquentes pourront faire l'objet de formations ou d'ateliers collectifs d'accompagnement selon les besoins. Les questions juridiques seront abordées avec une attention particulière, en suivant les conseils et les préconisations du Comité National pour la Science Ouverte.

14. Enquêtes destinées aux directions de laboratoires et aux chercheurs

Suivant une réflexion déjà entamée en 2022, une ou plusieurs enquêtes seront adressées aux directeurs des laboratoires de recherche de l'UJM, et parfois à tous les chercheurs, au sujet de la Science Ouverte. L'objectif visé par ces enquêtes est la **garantie que les démarches mises en avant dans cette feuille de route correspondent bien aux besoins et aux pratiques de recherche des différentes communautés scientifiques représentées à l'UJM.** En parallèle, une connaissance approfondie des outils bibliométriques, des archives réputées, des temps de survie des résultats scientifiques, des pratiques d'auto-archivage, des revues et des éditeurs plus respectés – points qui se déclinent de façon différente selon les communautés – permettra une étude globale des coûts, des investissements et des actions prioritaires à mener, à l'échelle de l'établissement, pour un développement fructueux de la politique de Science Ouverte de l'UJM.

15. Page web dédiée à la Science Ouverte

Dès le printemps 2023 l'UJM s'est dotée d'une [page web dédiée](#) à la Science Ouverte. Il s'agit à la fois d'un outil de suivi de l'actualité visant tous les acteurs de la recherche et d'un lieu d'informations, tant à propos de la politique établie dans cette feuille de route que pour les questions que pourraient se poser les chercheurs et les enseignants-chercheurs. **La page web donnera ainsi accès à un ensemble de ressources, de moocs, de tutoriels et textes de référence sur la Science Ouverte.**

16. Le stockage et la sécurisation des données

Avec le Plan Data (2021-2025), inscrit dans sa stratégie numérique, l'UJM, met en œuvre :

- un stockage massif pour tous les chercheurs afin qu'ils puissent sauvegarder et sécuriser l'ensemble de leurs données ;
- un stockage collaboratif pour que les chercheurs puissent échanger des données (en interne et en externe) et qui permet de réaliser de l'édition collaborative. L'objectif est de permettre, à terme, la mise à disposition en Open Data de certaines données de la recherche même si elles sont massives. La réussite de ce plan sera liée à la simplification des procédures d'attribution des ressources pour le stockage massif et à l'absence de limitations pour le stockage collaboratif.

Afin de permettre une prise en main optimale de ces dispositifs de stockage, **des documentations, des tutoriels et des formations adaptées à leurs domaines scientifiques** seront mis à disposition des chercheurs.

17. Baromètre de la Science Ouverte à l'UJM

Afin d'évaluer le niveau d'ouverture des publications scientifiques issues des différents établissements français, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a développé en 2018 un Baromètre de la Science Ouverte (BSO). Il s'agit d'un instrument qui analyse les publications et les classe selon différents degrés d'ouverture : nativement en accès ouvert, ou bien en accès restreint mais disponibles sur une archive publique telle HAL, ou complètement fermées. Grâce à ce dispositif, le MESR a pu dresser, dans le cadre du premier Plan National pour la Science Ouverte, un état de lieu de l'accès ouvert au niveau français et de son évolution sur la période 2013-2018. Depuis 2021, cet instrument est disponible pour tous les établissements qui souhaitent dresser un bilan analogue à l'échelle de leurs publications, et à partir de 2023 une troisième version sera également disponible pour évaluer l'ouverture des jeux de données et des codes sources, avec la possibilité de décliner l'évaluation dans le cadre local de chaque établissement.

Avec la collaboration du SCD, le Référent Science Ouverte a mis en place en mars 2023 un BSO d'établissement, fondé sur les années 2020 et 2021. La dimension multidisciplinaire de l'UJM révèle une hétérogénéité de pratiques de recherche et par conséquent la possibilité de décliner le BSO selon les différentes

disciplines est particulièrement utile pour dresser un cadre précis de la situation. Le travail de récolte des données des publications ainsi que des données sur l'ouverture des jeux de données et des codes sources se poursuivra à échéance annuelle afin de construire une dynamique vertueuse d'évaluation des progrès et des avancées dans les engagements en Science Ouverte de l'Université. Tous les détails du BSO seront accessibles sur l'onglet dédié de la page web Science Ouverte de l'UJM

Contact

science-ouverte@univ-st-etienne.fr

Page web

univ-st-etienne.fr/fr/recherche/science-ouverte.html

